



Formation sur la Gestion du Domaine Public Routier (GDPR) – notions de base

OBJECTIFS

- connaître la réglementation en vigueur concernant la Gestion du Domaine Public Routier (GDPR),
- maîtriser le domaine d'emploi des occupations privatives du Domaine Public (permission de voirie, permis de stationnement, ...)
- connaître le domaine d'emploi des arrêtés de circulation
- connaître la procédure d'élaboration d'un règlement de voirie ainsi que des éléments de contenu,
- droits et obligations de la collectivité-riverains.

PROGRAMME

Domaine Public – définitions et éléments constitutifs

- le Domaine Public Routier (DPR), sa protection (*règle des 3 I*)
- notions de base et terminologie concernant la voirie routière
- la voirie communale, les voies privées, la compétence VOIRIE : la compétence voirie (*la création, l'aménagement, l'entretien*), les dépendances de voirie
- transfert de la compétence voirie à un EPCI

Les occupations privatives du Domaine Public

- le permis de stationnement et la permission de voirie
- occupation temporaire / permanente
- les opérateurs de droit commun et les autres opérateurs de réseaux
- droits et obligations du riverain (*dont EAUX PLUVIALES*)
- comparatif entre la réglementation actuelle "travaux à proximité des réseaux" et la réglementation Gestion du Domaine Public Routier (*GDPR*)

L'obligation d'entretien

- la police de conservation domaniale
- défaut d'entretien normal : notion de la responsabilité administrative
- les mesures conservatoires et responsabilité des personnels routiers

Dernière mise à jour : 01/2026

PUBLIC VISÉ

Collectivités : élus, responsable des services techniques, gestionnaire du patrimoine routier et de réseaux enterrés, ingénieurs, techniciens

Secteur privé : maîtres d'oeuvres (*Bureaux d'Études Technique*), exploitants de réseaux intervenant sur la voirie en tant que maître d'ouvrage, entreprises de Travaux Publics intervenant sur la voirie en tant qu'exécutant de travaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés - Questions / réponses
Documentation technique (*exemple de permissions de voirie, arrêtés de circulation, règlement de voirie, ...*)

SUIVI DE L'ACTION

Feuille de présence par demi-journée
Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires

ÉVALUATION & VALIDATION

Test QCM et attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

DURÉE & HORAIRES

1 journée - 7 heures

CONDITIONS D'ACCES

Sous 2 mois à partir du devis accepté

CONDITIONS LOGISTIQUES

En INTRA ou dans une salle de réunion accessible aux personnes en situation de handicap ou A DISTANCE

CONDITIONS TARIFAIRES

Entre 250€ et 350€ HT / stagiaire en fonction du nombre de participants.
Minimum de 4 stagiaires
Maximum de 10 stagiaires